



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 23244

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer le statut de la Société de distribution de radiotéléphonie (SDR). En effet, certains affirment que la SDR utilise l'enseigne de France Télécom SA et que son conseil d'administration est constitué de cadres fonctionnaires responsables des intérêts de France Télécom SA dans le même domaine et sur le même territoire. La SDR entrerait donc en concurrence avec France Télécom et empiéterait sur ses prérogatives.

Texte de la réponse

La société SDR (Société de distribution de radiotéléphonie) est une filiale dont le capital est intégralement détenu par le groupe France Télécom. Cette société ne concurrence pas l'opérateur historique mais exploite pour le compte du groupe auquel elle appartient plusieurs points de vente à l'enseigne France Télécom en région parisienne. Ces points de vente font partie intégrante du réseau de distribution de France Télécom, dont ils complètent l'implantation. Les offres qui y sont commercialisées sont identiques à celles proposées dans les agences France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23244

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6157

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7663